

## Délégué à la Protection des Données dans les Collectivités Territoriales

### Objectifs de la formation

- Sensibiliser à la culture « *Informatique et Libertés* »
- Expliquer le RGPD et ses principes
- Donner les outils nécessaires à la pratique du métier de DPO
- Au terme de la formation :
  - ▶ Le DPO sera à même de mettre en place un processus de mise en conformité et de jouer son rôle de conseil sur tout nouveau projet.  
Il sera à même de mettre en place les outils de communication nécessaires et de prendre des mesures de sensibilisation.
  - ▶ Les autres acteurs (service RH, chefs de projet, ...) auront la connaissance suffisante pour prendre en compte le respect du RGPD dans le cadre de leurs fonctions

### Pré requis

Aucun

### Personnes concernées

- Personnes destinées à exercer la fonction de DPO ou, au sein de la collectivité, à prendre en charge la gestion de la conformité et avoir un rôle de conseil sur les problématiques liées aux données à caractère personnel.
- Personnes devant avoir connaissance des principes (chefs de projet, direction, encadrement, DSI, juristes, responsable des RH, ...)

### Moyens et méthode pédagogiques

- Plateforme e-learning
- QCM
- Tutorat
- Apports théoriques (RGPD, Loi I&L, **CGCT**, **RGS**, ...)
- Apports documentaires (web, site de la CNIL, ...)
- Modules e-learning avec synthèse et QCM téléchargeables
- Cas concrets, exemples pratiques

### Votre tuteur

Christophe CHAMPOUSSIN  
Consultant, formateur et CIL externe depuis 2009.

### Évaluation et sanction de la formation

- QCM à la fin de chaque module
- Évaluation de satisfaction via un questionnaire
- Remise d'une attestation de suivi de parcours de formation

### Durée

Accès disponible 60 jours

## Délégué à la Protection des Données dans les Collectivités Territoriales

### Contenu

#### Contenu

- Introduction
- Définitions et champ d'application
- Grands principes
- Droits des personnes
- Responsabilités du RT et du ST
- Sécurité et confidentialité
- Analyses d'impact
- Transferts de données hors UE
- Codes de conduite et Certifications
- Les autorités de contrôle et la CNIL
- Voies de recours - Responsabilité
- Contrôles CNIL et sanctions
- Situations particulières de traitement
- Délégué à la protection des données
- Pistes de travail pour le DPD
- **Collectivités Territoriales**



- Introduction
- Les formalités en détail
- Loi CADA
- Articulation avec autres textes
- RGS et homologation
- Les traitements des collectivités
- Focus sur les métiers des mairies
- Autorisations et actes réglementaires uniques
- L'AU n° 028 dédiée aux départements
- Les autres Normes Simplifiées
- Transparence de l'administration et liens d'intérêt
- Communication institutionnelle
- Dites le nous une fois
- Communication politique
- Démocratie de proximité
- Autres missions territoriales